

Le sénateur STAMBAUGH: Je me demande s'il ne vaudrait pas mieux examiner le document page par page, au lieu de sauter ainsi d'une page à l'autre. L'examen serait plus complet et il nous serait plus facile de suivre les explications.

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous parler du bill ou du budget?

Le sénateur MACDONALD: Avant de décider ce point, j'aimerais savoir si le président d'Air-Canada fait partie du conseil d'administration des Chemins de fer nationaux.

M. GORDON: Non, monsieur.

Le sénateur MACDONALD: Quelque fonctionnaire d'Air-Canada fait-il partie du conseil d'administration des Chemins de fer nationaux?

M. GORDON: Non. Le président d'Air-Canada fait partie du conseil d'administration de cette compagnie, et d'autres administrateurs sont nommés par le gouvernement.

Le sénateur MACDONALD: Le président d'Air-Canada fait partie du conseil d'administration de la Compagnie des Chemins de fer nationaux?

M. GORDON: Non, du conseil d'administration d'Air-Canada. Aucun fonctionnaire d'Air-Canada n'est administrateur des Chemins de fer nationaux.

Le sénateur BRUNT: Mais il y a chevauchement des conseils d'administration?

M. GORDON: Il y a chevauchement parce que certains administrateurs font partie des deux conseils d'administration.

Le sénateur BRUNT: Quel est le président actuel d'Air-Canada?

M. GORDON: McGregor, un premier nom prédestiné, j'oserais dire.

Le PRÉSIDENT: Désirez-vous alors que nous parcourions ensemble le budget?

Le sénateur ISNOR: J'aurais deux questions d'intérêt général. Dois-je les poser maintenant, ou attendre? Je m'en remets au bon plaisir du sénateur Stambaugh.

Le sénateur STAMBAUGH: Si vos questions ont trait au budget, je préférerais que vous attendiez.

Le sénateur ISNOR: Très bien.

M. GORDON: Je passerai le budget en revue page par page et je donnerai des explications qui vous permettront de vous faire une idée générale. Je n'ai pas besoin d'ajouter que les détails d'un budget de cette nature sont innombrables. Mais j'espère vous éclairer sur les points principaux. La page 1 vous offre un tableau d'ensemble du budget. Dans la première colonne, sous les différents titres, sont indiquées nos estimations du coût des nouvelles entreprises et des nouvelles dépenses proposées dans le budget de 1958.

Dans la colonne suivante, sont inscrites les entreprises déjà autorisées mais non encore exécutées. La troisième colonne présente le total de notre budget. La dernière colonne, indiquant les dépenses de 1958, intéresse particulièrement le ministre des Finances, car elle fait voir le montant d'argent dont nous aurons besoin en 1958 pour nos dépenses d'établissement.

Passant à la page 2, nous y trouvons un exposé sommaire des autorisations financières et des méthodes par lesquelles nous proposons le financement de ce montant considérable. Les dépenses en espèces de l'année 1958 s'élèvent, comme on l'a déjà mentionné, à \$302,623,000. A la page 2, vous retrouvez ce même chiffre, ainsi que les détails des dépenses. En d'autres termes, sur ces quelque 302 millions, \$85,130,000 seront tirés de notre réserve pour dépréciation, constituée par les sommes que nous rayons de la valeur du matériel et des propriétés d'après une formule adoptée; 21 millions proviennent de la vente annuelle au gouvernement d'actions privilégiées de la Compagnie pour un